

RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements n° 1 en date du 7 juin 2007

Demandeur : Régie de l'énergie

Référence : Gaz Métro – 2, Document 7, page 8

Préambule :

« Il faut souligner que cette croissance du nombre de clients résidentiels s'est effectuée malgré une situation concurrentielle difficile avec le réajustement majeur du prix du gaz naturel sur le marché en 2000 et 2001. Les graphiques ci-dessous présentent la situation concurrentielle du marché résidentiel de 1998 à 2007 ainsi qu'une prévision pour 2008 ».

Question :

- 1.1 Veuillez indiquer si la situation concurrentielle prévisionnelle qui prévaut en 2008 tient compte des nouvelles dispositions tarifaires à l'égard des clients du marché résidentiel (frais de base, contribution minimale automatique, etc.) et/ou d'une hausse des tarifs de distribution.
-

Réponse :

- 1.1 Non. La situation concurrentielle prévisionnelle est calculée selon le taux de distribution en vigueur en 2006-2007 (D-2006-140). Pour ce qui est de la contribution automatique, elle ne fait pas partie du calcul de la situation concurrentielle. La situation concurrentielle ne considère pas les investissements requis ni les frais d'entretien des équipements.